

Mairie de SAINT-LOUP-DU-GAST
2 Place de la Mairie
53300 SAINT-LOUP-DU-GAST

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Mai 2018 à 19 h 30

Présents: MM. BARBÉ, BIGOT, GERVAIS, GUILLOUX, CHATELLIER, MMES BETTON, MAIGNAN.

Absents : MM. LE RAI, FRÉARD excusés.

Secrétaire: M. GUILLOUX

COMPTEUR LINKY – INTERVENTION ENEDIS

M. CHAMPIN chargé de mission Enedis a fait une présentation au conseil du compteur communicant Linky dont le déploiement à St-Loup-du-Gast aura lieu en fin d'année. Tous les compteurs devront être remplacés, cette opération est gratuite pour l'abonné, le compteur étant propriété de la collectivité.

TRAVAUX DE VOIRIE EN AGGLOMERATION

Le conseil a pris connaissance en détail du projet de l'aménagement du plateau surélevé prévu au carrefour de la rue du Gast (CD 258) et de la rue de la Gare (VC 3). L'avis d'appel public à la concurrence sera publié en juin avec une ouverture des plis début juillet. Les travaux auront lieu en septembre-octobre 2018.

DÉPLOIEMENT FIBRE OPTIQUE A ST-LOUP-DU-GAST

La fibre optique arrive sur la commune. La mairie actuellement procède à l'adressage précis de toutes les habitations (création d'adresse normées et numérotation des maisons en campagne).

L'élagage des arbres est indispensable à son déploiement. La loi Chassaigne du 7 octobre 2016 prévoit qu'il appartient aux propriétaires de réaliser à leur charge l'élagage des plantations sur leur terrain, lorsque celles-ci sont trop proches ou encombrent les lignes de télécommunication ou les câbles de distribution d'électricité. L'élagage doit être conforme aux normes de sécurité.

MODIFICATION DES STATUTS DE TERRITOIRE D'ENERGIE MAYENNE

Le conseil adopte à la majorité absolue la modification des statuts de Territoire d'énergie Mayenne (TE53) dénommé auparavant SDEGM.

RGPD PROTECTION DES DONNÉES

Le conseil, après avoir reçu les explications du maire sur la mise en place prochaine du règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) suivant la directive européenne et obligatoire à partir du 25 mai 2018 et au vu de la complexité du sujet décide d'adhérer au service « RPGD » proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de La Mayenne (CDG 53). Le conseil désigne le Délégué à la Protection des Données (DPD) du CDG 53 comme étant le DPD de la commune. Le coût de ce service pour la 1^{ère} année est de 560 € puis 280 € chaque année.

Pour extrait conforme.
En Mairie le 29 Mai 2018
Le Maire,
Marcel BARBÉ

